Juillet 2025

F

COMMISSION DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-OUEST (COPACO)
VINGTIÈME SESSION (HYBRIDE)
Montego Bay, Jamaïque, 8-10 juillet 2025
Synthèse des priorités identifiées lors de la quatrième réunion du Dialogue mondial de l'Initiative pour un océan durable avec les organisations maritimes régionales et les organismes régionaux de pêche

Ce document présente le Dialogue mondial de l'Initiative pour un océan durable avec les organisations maritimes régionales et les organismes régionaux de pêche, et de son rôle dans l'appui à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, et résume les résultats de sa quatrième réunion (11-14 juin 2024, Séoul, République de Corée).

Mesure suggérée à l'attention de la Commission

La Commission est invitée à discuter des approches et opportunités potentielles de collaboration transsectorielle à l'échelle de la région et des moyens d'améliorer cette collaboration grâce au dialogue mondial de l'Initiative pour un océan durable avec les organisations maritimes régionales et les organismes régionaux de pêche, afin de faciliter la réalisation des objectifs et cibles mondiales pour la biodiversité.

1. Introduction

Le dialogue mondial de l'Initiative pour un océan durable (IOD) avec les organisations maritimes régionales (OMR) et les organismes régionaux de pêche (ORP) a été lancé en 2016 par le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour faciliter la collaboration et la coordination transsectorielles régionales en appui à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité marine et côtière. Les travaux du dialogue mondial de l'IOD ont depuis gagné en importance dans le contexte des cadres et accords internationaux récents, en particulier le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS) et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (Accord BBNJ).

2. Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

2.1 Contexte

En décembre 2022, la Conférence des parties (COP) à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, lors de sa quinzième réunion, a adopté le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal[1], un plan historique et ambitieux pour stopper et inverser les tendances en matière de perte de biodiversité. Ce Cadre étant d'une grande transversalité, sa mise en œuvre nécessite une approche pangouvernementale et pansociétale. Le Cadre comprend 4 objectifs axés sur des résultats à l'horizon 2050[2], 23 cibles axées sur des actions à l'horizon 2030[3] et plusieurs sections contenant des orientations sur sa mise en œuvre et son suivi. Il a été adopté conjointement à un cadre de suivi pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation de ses objectifs et cibles[4], constitué d'indicateurs principaux, d'indicateurs de composantes et d'indicateurs complémentaires. Les Parties à la CDB ont œuvré pour aligner leurs stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité sur le Cadre et développer des cibles nationales qui y soient conformes. À l'occasion de ses dix-septième et dix-neuvième réunions (2026 et 2028, respectivement), la COP réalisera des examens mondiaux des avancées collectives en matière de mise en œuvre du Cadre, principalement basés sur les rapports nationaux et un rapport mondial intégrant des sources supplémentaires d'informations faisant autorité.

2.2 Principales cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

Les 23 cibles du Cadre sont extrêmement transversales, et la quasi-totalité d'entre elles ont une pertinence pour la biodiversité marine et côtière. Par conséquent, leur réalisation nécessitera des efforts coordonnés de la part de différentes parties prenantes issues de tous les secteurs. Les cibles suivantes sont particulièrement pertinentes pour la pêche (en raison de restrictions de longueur, seule une brève description de chaque cible est fournie ci-dessous; pour consulter le texte complet, voir: https://www.cbd.int/gbf/targets):

- CIBLE 2: Restaurer 30% de tous les écosystèmes dégradés
  - *Pertinence potentielle pour les pêches: Faire progresser la restauration des espèces ou stocks épuisés et la protection des habitats*

- CIBLE 3: Conserver 30% des terres, eaux et mers
  - *Pertinence potentielle pour les pêches: Rôle du secteur des pêches dans la planification et la mise en œuvre d'autres mesures de conservation efficaces par zone, dont des outils de gestion par zone*

- CIBLE 4: Mettre un terme à l'extinction des espèces, protéger la diversité génétique et gérer les conflits entre humanité et vie sauvage
  - *Pertinence potentielle pour les pêches: Réduire les conflits entre humanité et vie sauvage,*

[1] Décision 15/4 de la COP de la CDB
[2] https://www.cbd.int/gbf/goals
[3] https://www.cbd.int/gbf/targets
[4] Décision 15/5 de la COP de la CDB

notamment en réduisant les prises accessoires et le risque et l'impact des collisions d'espèces marines avec les navires

- CIBLE 5: Garantir une récolte et un commerce durables, sûrs et licites des espèces sauvages
    - *Pertinence potentielle pour les pêches: Garantir des pêcheries durables, réduire la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) et éviter les pratiques de pêche destructrices et les prises accessoires*

- CIBLE 7: Réduire la pollution à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité
    - *Pertinence potentielle pour les pêches: Réduire le risque de pollution et les impacts négatifs de la pollution causée par les activités associées à la pêche, y compris les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés et la pollution plastique et microplastique*

- CIBLE 9: Gérer durablement les espèces sauvages pour profiter à l'humanité
    - *Pertinence potentielle pour les pêches: Garantir une récolte durable des pêches et d'autres espèces marines, y compris par l'utilisation durable coutumière, pour garantir des moyens d'existence durables et d'autres avantages sociaux et économiques*

- CIBLE 10: Améliorer la biodiversité et la durabilité dans les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture, des pêches et des forêts
    - *Pertinence potentielle pour les pêches: Garantir la gestion durable des zones utilisées pour la pêche et l'aquaculture, y compris par la gestion communautaire*

- CIBLE 14: Intégrer la biodiversité dans la prise de décision à tous les niveaux
    - *Pertinence potentielle pour les pêches: Intégrer des considérations clés pour la biodiversité dans les politiques, la planification, les opérations et la gestion du secteur des pêches*

- CIBLE 15: Les entreprises évaluent, divulguent et réduisent les risques et les impacts négatifs liés à la biodiversité
    - *Pertinence potentielle pour les pêches: Encourager et permettre au secteur des pêches de réduire les impacts négatifs sur la biodiversité, y compris par le biais, par exemple, de l'écoétiquetage et de la certification*

- CIBLE 18: Réduire les incitations nuisibles d'au moins 500 milliards de dollars par an et développer les incitations positives en faveur de la biodiversité
    - *Pertinence potentielle pour les pêches: Éliminer les incitations à la pêche pouvant nuire à la biodiversité, y compris les subventions, et reproduire à grande échelle les incitations positives*

- CIBLE 22: Garantir la participation à la prise de décision et l'accès à la justice et aux informations sur la biodiversité pour tous
    - *Pertinence potentielle pour les pêches: Renforcer la gestion communautaire des pêches et assurer le respect des droits des petits pêcheurs, des peuples autochtones et des communautés côtières locales*

3. Le dialogue mondial de l'Initiative pour un océan durable avec les organisations maritimes régionales et les organismes régionaux de pêche

3.1 Contexte

Le dialogue mondial de l'Initiative pour un océan durable (IOD) avec les organisations maritimes régionales (OMR) et les organismes régionaux de pêche (ORP) a été mis sur pied par le Secrétariat de la CDB, le PNUE et la FAO en 2016 et renforce la coopération transsectorielle régionale en appui à la mise en œuvre et à la réalisation nationales des objectifs mondiaux de biodiversité et de développement durable. Le dialogue mondial de l'IOD a été créé en raison du rôle important joué par les organismes régionaux de gouvernance de l'océan dans la transformation des objectifs mondiaux en actions nationales, l'appui à la mise en œuvre et la

communication sur les progrès et les défis à l'échelle régionale et mondiale. Dans ce cadre, les principaux organes mondiaux et régionaux de gouvernance ont mis en place une plateforme informelle visant à identifier les moyens et opportunités de coopération améliorée entre OMR et ORP, afin de les aider à mieux remplir leurs mandats et de soutenir la réalisation des priorités mondiales, régionales et nationales.

Depuis 2016, le dialogue mondial de l'IOD a bien progressé dans le cadre de ses réunions (complétées par des ateliers intersession et groupes de travail informels), organisées en République de Corée:

- À Séoul, du 26 au 29 septembre 2016[5];
- À Séoul, du 10 au 13 avril 2018[6];
- À Busan, du 25 au 28 octobre 2022[7];
- À Séoul, du 11 au 14 juin 2024[8].

Ces réunions ont permis d'améliorer la coopération et la collaboration entre OMR et ORP sur des questions liées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité marine et côtière. Elles ont identifié des possibilités tangibles d'améliorer la collaboration intersectorielle, au sein des régions et entre elles, et ont souligné le soutien fourni par les organisations régionales aux engagements mondiaux en matière de pêche, d'environnement, de biodiversité et de développement durable.

3.2 Principaux défis et priorités de la quatrième réunion du dialogue mondial de l'IOD avec les OMR et ORP

La quatrième réunion du dialogue mondial de l'IOD avec les OMR et ORP[9] avait pour thème «catalyser le leadership régional dans la mise en œuvre des principaux cadres mondiaux pour l'océan». Elle était organisée par le Secrétariat de la CDB, le PNUE et la FAO, avec le soutien de l'Institut national de biodiversité marine de la Corée et l'appui financier du Gouvernement de la République de Corée (par l'intermédiaire de son Ministère des océans et des pêches), du Gouvernement de la France (par l'intermédiaire de l'Agence française pour la biodiversité) et de la Principauté de Monaco. Des représentants clés d'OMR, d'ORP, d'autres organisations et initiatives mondiales et régionales, de gouvernements, d'organisations non gouvernementales et du secteur privé ont participé à la réunion. La Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest était représentée à la session par son premier Vice-Président, le Vice-Ministre Rony Leiva Martinez.

Au vu des instruments mondiaux relatifs à l'océan adoptés récemment, la réunion a constitué une occasion opportune et cruciale de discuter des rôles clés des organisations régionales et de leur collaboration à l'appui de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et de l'Accord BBNJ.

Les participants ont partagé leurs expériences sur la façon dont les organisations soutiennent leurs parties contractantes/États membres respectifs concernant la mise en œuvre du Cadre, et discuté des moyens et approches potentiels pour améliorer l'appui au suivi et à la communication sur les progrès à l'échelle nationale et régionale. Les participants ont également discuté des principaux défis, opportunités et actions prioritaires pour permettre aux organisations mondiales et régionales d'appuyer l'entrée en vigueur et la mise en œuvre future de l'Accord BBNJ. Comme lors des réunions précédentes, les participants ont également échangé leurs expériences et enseignements dans des domaines présentant un intérêt mutuel pour les OMR et ORP au sein

[5] Résultat du dialogue mondial de l'Initiative pour un océan durable avec les organisations maritimes régionales et organismes régionaux de pêche sur l'accélération des progrès vers la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité («Résultats de Séoul»). Disponible (en anglais) à l'adresse suivante: https://www.cbd.int/doc/meetings/mar/soiom-2016-01/official/soiom-2016-01-outcome-en.pdf

[6] Résultats de Séoul+2: Deuxième réunion du dialogue mondial de l'Initiative pour un océan durable avec les organisations maritimes régionales et organismes régionaux de pêche sur l'accélération des progrès vers la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et les objectifs de développement durable. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante: https://www.cbd.int/doc/c/a3e1/53e3/08fc2a8f36e21b2366d03aa9/soi-om-2018-01-02-en.pdf

[7] Résultats de Busan: Troisième réunion du dialogue mondial de l'Initiative pour un océan durable avec les organisations maritimes régionales et les organismes régionaux de pêche. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante: https://www.cbd.int/doc/c/dcee/41b9/255ee54901e1c8ed2551f06d/soi-om-2022-outcomes-en.pdf

[8] Rapport de la quatrième réunion du dialogue mondial de l'IOD avec les organisations maritimes régionales et les organismes régionaux de pêche. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante: https://www.cbd.int/doc/c/cb6a/08b8/41d13ec1348143b5b4e5f187/soi-om-2024-01-report-en.pdf

[9] Les documents de la quatrième réunion du dialogue mondial de l'IOD sont disponibles à l'adresse suivante: https://www.cbd.int/meetings/SOI-OM-2024-01.

des régions et entre elles, communiqué sur les progrès obtenus en matière de collaboration transsectorielle régionale et identifié les opportunités concrètes pour l'améliorer.

Comme le décrit plus en détail le rapport complet de la réunion[8], les problématiques et priorités suivantes, entre autres, ont émergé de ces discussions:

Améliorer la coopération régionale transsectorielle

Si la coopération régionale transsectorielle a considérablement augmenté depuis le lancement du dialogue mondial de l'IOD en 2016, les participants ont souligné le besoin constant de renforcer la collaboration et la coordination entre OMR et ORP, notamment pour appuyer la mise en œuvre effective des cadres mondiaux relatifs aux écosystèmes marins et côtiers. Les participants ont notamment constaté les points suivants, entre autres:

- Il est important de sensibiliser les parties contractantes et les membres à la valeur de cette coopération, de bâtir une relation de confiance et de faciliter l'échange d'informations, y compris par l'intermédiaire du dialogue mondial de l'IOD;
- Il est essentiel d'améliorer la visibilité et le soutien politique à la coopération transsectorielle au sein des régions et entre elles pour renforcer davantage la coopération et progresser sur différents objectifs;
- L'avancée de différents processus intergouvernementaux mondiaux exige une coopération régionale accrue sur les questions présentant un intérêt commun, et nécessite d'engager d'autres organismes régionaux pertinents;
- Il est possible de mettre en place des projets conjoints et collaboratifs sur certaines questions comme les autres mesures de conservation efficaces par zone, la planification de l'espace marin et la gestion intégrée des zones marines et côtières, l'économie bleue, les énergies renouvelables marines et d'autres questions spécifiques ayant une pertinence pour les instruments mondiaux tels que l'Accord BBNJ ou l'instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, y compris dans l'environnement marin (en cours d'élaboration);
- Il est nécessaire d'améliorer l'engagement transsectoriel au-delà des secteurs de l'environnement et des pêches pour y inclure des acteurs comme le secteur privé, le tourisme et les industries maritimes, entre autres;
- Des efforts transsectoriels sont nécessaires aux niveaux national et régional pour renforcer le dialogue et la coopération entre les ministères et les institutions intervenant dans différents domaines;
- Il est nécessaire de renforcer les capacités institutionnelles au niveau national et de tirer parti des mécanismes institutionnels existants, tout en garantissant des conditions favorables, telles qu'un financement adéquat, pour favoriser un changement transformateur.

Appuyer la mise en œuvre et le suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

La réunion a souligné les rôles importants que les organisations mondiales et régionales peuvent jouer pour aider les pays en lien avec le Cadre. Cela suppose d'appuyer les efforts de mise en œuvre des pays, de leur fournir un appui pour aligner leurs stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité et leurs objectifs nationaux sur le Cadre[10], de leur fournir une assistance technique à des fins de suivi et compte rendu, d'améliorer les efforts de renforcement des capacités et de formation, et de soutenir l'engagement de différents secteurs (p. ex., transport, tourisme). Les participants ont notamment constaté les points suivants, entre autres:

- De nombreuses organisations régionales ont déjà pour mandat d'aider leurs parties contractantes et États membres à mettre en œuvre le Cadre, et certaines ont déjà commencé à aligner leur planification, leurs stratégies et leurs activités sur les objectifs et cibles principaux, en appui à la mise en œuvre nationale;
- S'il existe un grand nombre d'outils, de conseils et de ressources disponibles à l'échelle mondiale et régionale qui peuvent appuyer la mise en œuvre, ils ne sont pas toujours reflétés dans la planification

[10] Pour plus d'informations sur les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité et sur les objectifs nationaux, voir: https://www.cbd.int/nbsap

nationale. Les organisations régionales peuvent contribuer à combler cette lacune en organisant des réunions d'information à l'intention de leurs parties et États membres respectifs sur certaines problématiques et développements pertinents concernant leurs processus respectifs et en facilitant l'échange d'expériences entre pays sur la révision de leurs stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité;

- Alors que les pays s'apprêtent à entreprendre un suivi plus systématique et fondé sur des données des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre, les organismes régionaux peuvent soutenir l'application des indicateurs principaux, des indicateurs de composantes et des indicateurs complémentaires, ou d'autres indicateurs nationaux pertinents, dans les zones marines et côtières;
- Les organisations régionales peuvent contribuer à l'harmonisation des méthodes de suivi entre les pays et soutenir diverses évaluations régionales liées à la biodiversité qui pourraient alimenter les efforts de communication des pays, en particulier en ce qui concerne les espèces et les écosystèmes qui relèvent de plusieurs juridictions, y compris les espèces migratrices;
- Il est important de sensibiliser les points focaux nationaux des organisations régionales aux mécanismes de planification, de suivi, de communication et d'examen pour le Cadre relevant de la CDB[11] et de faciliter le dialogue avec les points focaux nationaux respectifs de la CDB.

Appuyer l'Accord BBNJ: entrée en vigueur et mise en œuvre

La réunion a examiné les rôles des organisations régionales et mondiales dans la facilitation des préparatifs nationaux pour l'entrée en vigueur et la mise en œuvre de l'Accord BBNJ. Il s'agit notamment de promouvoir une meilleure compréhension des dispositions de l'Accord, de sensibiliser à ses répercussions au niveau national et pour les différents secteurs, et de soutenir l'évaluation des besoins et les futurs efforts de mise en œuvre. Les participants ont notamment constaté les points suivants, entre autres:

- L'importance de la coordination et de la complémentarité des efforts afin d'éviter les doubles emplois et de garantir des approches adaptées à chaque région;
- Certaines régions possèdent déjà des connaissances, des données et une expertise précieuses pour la mise en œuvre de l'Accord, notamment des informations et des données sur les activités humaines et leurs effets dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale;
- Un travail considérable a été entrepris sur les outils de gestion par zone, y compris les aires marines protégées et les études d'impact environnemental, dans les processus mondiaux et régionaux et dans divers secteurs, qui peuvent étayer la mise en œuvre de différentes dispositions de l'Accord;
- En raison des lacunes importantes en matière de capacités, les participants ont souligné la valeur des évaluations des besoins en matière de capacités afin de s'assurer que les efforts de renforcement des capacités et de transfert de technologie déployés par les organisations régionales sont ciblés en conséquence;
- Le renforcement de la coordination régionale est nécessaire pour améliorer la compréhension des répercussions de l'Accord pour les régions et les processus respectifs;
- Il est nécessaire de maximiser les opportunités disponibles telles que le développement de nouveaux projets, l'organisation d'ateliers et le partage de matériel sur l'Accord afin d'améliorer sa compréhension et sa pertinence pour le travail des organisations régionales;
- Les efforts de sensibilisation et le soutien au renforcement des capacités fournis par la Division des affaires maritimes et du droit de la mer (DOALOS) et par l'intermédiaire du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sont essentiels.

Le dialogue mondial de l'IOD comme mécanisme clé pour favoriser la collaboration et sensibiliser

[11] Pour plus d'informations concernant le processus de planification, de suivi, de communication et d'examen, voir les décisions 15/6 et 16/32 de la COP de la CDB.

Au vu de ces discussions, les participants ont insisté sur le rôle clé joué par le dialogue mondial de l'IOD comme mécanisme central non seulement pour favoriser la collaboration et la coordination transsectorielles pour atteindre des objectifs et cibles mondiaux pour l'océan, mais aussi pour sensibiliser à l'importance d'une telle collaboration, partager des expériences et informations et donner de l'élan aux activités conjointes de renforcement des capacités. Il sert également d'opportunité précieuse pour tenir les organisations régionales informées et mobilisées en faveur du Cadre et de l'Accord BBNJ, et continuer à sensibiliser et à partager des expériences, y compris en ce qui concerne d'autres processus intergouvernementaux pertinents.